

## COMMUNE DE BONNES

\*Charente\*

### BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2015



#### Le mot du Maire :

Comme tous les ans à la même époque, le conseil municipal s'est réuni le 20 mars pour voter le budget primitif.

L'excédent 2014 s'élève à 20 654 €.

Nous subissons depuis 2014, une baisse régulière de nos dotations d'état jusqu'en 2017, aussi, cette année les recettes/dépenses de fonctionnement s'élèvent à 281 472 € et nous avons inscrit en investissement 452 806 €.

Comme depuis de nombreuses années, le conseil n'a pas souhaité augmenter la part communale des impôts locaux malgré des recettes en constante diminution.

#### Les principaux projets inscrits :

- Remise aux normes et réhabilitation du bâtiment bloc sanitaire du camping dont l'appel à candidature de l'architecte a été lancé,
- Aménagement du nouveau cimetière avec, dans un premier temps, la création du chemin d'accès et des allées.
- Programme de réfection des voies communales,
- Restauration toile « descente de croix » à l'église,
- Acquisition d'un défibrillateur qui sera installé dans le hall extérieur de la Mairie.

A notre grand regret nous n'avons pas pu pérenniser le contrat CUI de Monsieur MARTIN Jean-François qui arrivait à échéance.

Même s'il s'agissait d'un mi-temps, sans aide nouvelle, l'impact budgétaire s'avèrerait trop important pour notre budget, car c'était un engagement pour une vingtaine d'années, ce qui n'aurait également pas été responsable à l'heure où on parle sérieusement de mutualisation et de regroupement de communes.

Nous le remercions pour son travail accompli tout au long de ces 5 années passées parmi nous et nous lui souhaitons bonne chance dans ses recherches.

Nous nous étions habitués à un « certain confort » dans les travaux de tonte, fauchage et entretien de la commune. La période la plus critique pour nous étant les 5 mois entre Mai et Septembre, il faudra de l'indulgence car le personnel restant ne peut être partout à la fois.

Nous serons amenés à sous-traiter quelques travaux à l'association Pass de Rioux Martin.

Dans le cadre du label « villes et villages fleuris 2014 » nous avons obtenu le 1<sup>er</sup> prix départemental des communes de moins de 500 habitants et les employés le diplôme « prix du jardinier ».

Nous sommes proposés pour 1 fleur par le jury régional qui nous visitera le 20 juillet.

Nous avons eu à déplorer des actes de malveillance (vols de plants, casse de carreaux, déversement d'huile de vidange et gas-oil dans les bacs à fleurs de la mairie, vol au cimetière...).

Tout ceci est inadmissible, aussi j'en appelle à la vigilance de chacun d'entre vous pour essayer d'éviter ces actes imbéciles et qui portent préjudice à notre qualité de vie et notre environnement

Un changement dans nos commerces, bienvenue à Monsieur INGENLUYFF Ronny au restaurant « Le Monza » qui remplace la pizzeria « Chez Rina ».

Bonnes vacances à ceux qui peuvent partir en espérant que la sécheresse qui sévie ne dure pas tout l'été.

#### PREVISIONS BUDGETAIRES 2015

| Projets  | Dépenses HT      | Dépenses TTC     | Recettes  | Coût Communal HT |
|--|------------------|------------------|---|------------------|
| <i>VOIRIE FDAC 2015</i>  | <i>23 088.63</i> | <b>27 706.34</b> | Tva récupérée par cdc 4 617.71<br>FDAC plafonnée 3 874.90   | <b>19 213.73</b> |
| <i>VOIRIE COMMUNALE</i>  |                  |                  |   | <b>5000.00</b>   |
| RESTAURATION TOILE EGLISE  | 10 000.00        | 12 000.00        | Subventions espérées :<br>DRAC<br>Conseil Général<br>Assemblée nationale<br><b>TOTAL 20% 8 000.00</b>   | <b>2 000.00</b>  |
| REHABILITATION DES LOCAUX DE L'AIRE NATURELLE DE CAMPING DU VAL DE DRONNE (Etude 1850 HT - 2220 TTC Payé sur 2014) |                  |                  | Subvention espérées :<br>DETR 51 440.75<br>Conseil général 10 500.00<br>Région 72 017.05<br>Subvention parlementaire 10 000.00<br><b>Total : 143 957.80</b> |                  |
| Travaux  | 205 763.00       | 246 915.60       | Emprunt 60 000.00<br>Emprunt TVA 40 000.00  | <b>1 805.20</b>  |
| AMENAGEMENT EGLISE<br>Marche en pierre   | 432.34           | <b>518.80</b>    |   | <b>432.34</b>    |
| Mise en valeur escalier  |                  | <b>5 000.00</b>  |   |                  |
| AGRANDISSEMENT CIMETIERE travaux   | 61 485.20        | 73 782.24        | Subvention espérées :<br>Conseil général 15% 9 222.78<br>DETR 35% 21 519.82<br><b>Total 30 742.60</b><br><b>Emprunt 40 000.00</b>                           |                  |
| + étude ELABOR<br>Plan + registre cimetière  | 5 100.00         | 6 210.00         |   | <b>5 100.00</b>  |
| Terrain aux Gravières  |                  |                  |   | 1750.84          |
| Régularisation chemin BUTET + TAILLANDIE   |                  |                  |   | 1500.00          |

|                      |  |  |  |         |
|----------------------|--|--|--|---------|
| Fournitures panneaux |  |  |  | 4000.00 |
|----------------------|--|--|--|---------|

### **Carte Communale :**

Nous possédons un document d'urbanisme qui s'appelle « carte communale » réalisé en juin 2005 et qui détermine les zones constructibles.

Malheureusement, à l'époque l'ex DDE n'avait pas jugé bon de rattacher une zone constructible dans des hameaux de 2 à 3 maisons, ce qui rend impossible par exemple la construction d'une piscine ou d'un garage s'ils ne sont pas attenants à l'habitation principale.

Nous envisageons peut être la révision de cette carte communale puisque cela fait 10 ans qu'elle existe et que de nouvelles situations peuvent apparaître.

Toutefois cela a un coût non négligeable (entre 15 000 et 25 000€) car, si à l'époque la DDE l'avait fait gratuitement, aujourd'hui il faut passer par un cabinet avec toutes les études d'impact d'environnement (Natura 2000) que cela comporte.

En conséquence, tous les propriétaires qui souhaiteraient voir évoluer la carte communale pour rendre constructible des zones ou en enlever, sont priés d'en faire la demande écrite et justifiée en Mairie.

En fonction des besoins recensés le conseil étudiera la possibilité ou non de réviser cette carte.

### **Règlement Sanitaire Départemental :**

Il existe un Règlement Sanitaire Départemental sous forme d'arrêté préfectoral du 26.09.1985 qui régit notre vie quotidienne pour un vivre ensemble harmonieux qui respecte la sécurité, la salubrité et la tranquillité. En complément, l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 20 avril 1999 précise :

« Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits... ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00. »

Il convient donc de les respecter afin de ne pas gêner son voisinage.

### **Rappel de la réglementation sur l'identification des chiens et des chats :**

Les chiens, depuis 1999, doivent obligatoirement être identifiés dès l'âge de 4 mois. Les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et âgés de plus de 7 mois, doivent être identifiés par tatouage ou pose d'une puce électronique.

En cas de perte de votre animal cela vous évitera qu'il soit récupéré par la fourrière, dans le cas, par exemple, d'une campagne de piégeage des chats errants où il y a un risque qu'il soit euthanasié.

### **Rappel de la réglementation sur l'entretien des propriétés :**

Nous constatons régulièrement un manque d'entretien pour les propriétés qui jouxtent une voie communale ou un chemin rural.

Conformément au Code Rural les propriétaires ont obligation d'égaler leurs haies ou arbres de façon à ce qu'ils n'empiètent pas sur la voie publique ou dans les fils téléphoniques ou électriques.

D'autre part, conformément au Code des Collectivités Territoriales art 2213-25 CGCT, les propriétaires ont obligation d'entretenir leurs terrains non bâtis ou bâtis à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances...

Nous comptons sur votre civisme afin de nous éviter d'avoir à vous rappeler cette réglementation, ce qui n'est agréable pour personne.

**Félibrée 2016 à Saint-Aulaye :**

Nos voisins de Saint-Aulaye veulent s'engager en juillet 2016 dans une nouvelle « Félibrée ». Comme il y a 20 ans, la commune nous sollicite en tant que riverain car il y a un impact touristique qui dépasse largement Saint-Aulaye. Les personnes intéressées pour participer à la préparation de cette grande manifestation sont priées de se faire connaître en Mairie.

**Inscription sur la liste électorale :**

Les listes électorales font l'objet d'une procédure de révision exceptionnelle en 2015. Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 30 septembre 2015 pour voter pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Les inscriptions déjà enregistrées seront prises en compte.

**La Trésorerie de Chalais** est ouverte le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12 h et de 13h30 à 16h depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Archives communales :** Nous avons pu récupérer grâce aux archives départementales les actes de baptême, mariage et décès de l'année 1777. Si vous possédez des cartes postales, actes notariés ou autres documents pouvant intéresser la commune merci de nous en informer.

**Démographie**

**Décès :**

Monsieur TICKLE William Victor le 12 janvier à Pessac, domicilié au Fresse.

Madame FORESTAS Bleurette le 24 février à Saint Aulaye, domiciliée La Gauterie.

Madame FOUCHER Paulette le 25 février à Saint Aulaye, domiciliée au Pible.

Monsieur FRENEUIL Lucien, le 17 avril à Saint Privat des Près « La Meynardie », domicilié La Borderie.

Monsieur FALLOT Jean Marie, le 06 juin, à Saint Michel, domicilié Nadelin.

Madame BUFFANGES Renée, le 03 juillet à Aubeterre, domiciliée chez Boidron (maison de retraite Aubeterre).

Monsieur BION Jean-Claude, le 11 juillet à Saint Michel, domicilié 9 chemin de l'Ecurie.

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

**Naissances :**

Charles Serge Mickaël James ADAMY le 17 février à Saint Michel, fils de François ADAMY et de Sandy BRANCHU, domiciliés aux Paturauds du Massou

Jeremy Harold PERDRIX le 03 février à Saint Michel, fils de Alain PERDRIX et de Aurélie VASSART, domiciliés Impasse de l'Abbé Privat.

Félicitations aux heureux parents.

**Mariages :**

Yves Louis Marie Régis ROUVIERE et Marie Anne Elisabeth Danièle de GUILLEBON, le 13 juin.

Sébastien MIGNON et Teuraheimata Lucie RICHMOND, le 25 juillet.

Meilleurs vœux de bonheur.

### **Repas des aînés :**

Cette année les élections régionales étant programmées pour les dimanches 06 et 13 décembre, le repas des aînés sera avancé au dimanche 29 novembre.

### **CHASSE :**

Samedi 12 septembre : Vente des cartes au Stade.

Début septembre : ramassage des encombrants (sauf télé). Prendre contact avec la Mairie.

Dimanche 27 septembre : Randonnée avec repas « Paëlla ».

### **PECHE :**

Dimanche 16 août : concours de pêche de 9 h à 11h. Inscriptions de 7h à 7 h30, prix 10€, un lot pour tous.

APPMA de la Charente (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) a décoré des bénévoles du Gardon Bonnois :

Médaille de bronze : Paulette FAURE, Gilberte BELAUD, Michaël NYZAM, Jean-Claude GEORGES, Denis SOUILLER, Dominique VIATEUR

Médaille d'argent : Roland CHASSIN

**AMDI** : L'Association de musique et danse internationale remercie tous ceux qui ont œuvré pour que la soirée du 08 juillet soit un tel succès. Grâce à eux, l'association a pu envoyer 1440 euros à Médecins sans frontière pour soutenir leur travail au Népal suite au séisme.

Les activités de l'association reprendront en septembre les mercredis, les cours de guitare à partir de 15h, le groupe de chant « Les Singers » de 18 à 19h et la danse écossaise de 19h15 à 20h30.

Pour tout renseignement veuillez contacter le Président, Monsieur Derek REID au 05.45.78.34.05 ou encore derekreid@aol.com

**LE COMITE DES FETES** : remercie la participation des commerçants et artisans pour la réalisation du programme, ainsi que l'investissement de son nouveau bureau. Un grand merci également à nos bénévoles pour leur aide et leur soutien.

La fête patronale cette année, se déroulera, les 15, 16 et 17 août, dates validées par les forains en fonction de leur calendrier. Vous retrouverez une soirée repas champêtre avec animation D.J., concours de pêche, concours de pétanque, tombola des programmes, jeux pour les enfants, belote et coinchée.

La brocante du mois de mai, malgré une petite pluie le matin, a fait la joie de tous ses participants.

Merci à tous pour votre soutien et votre générosité lors de la vente de nos programmes.

Le président.

**MAIRIE DE BONNES**

Tél : 05.45.98.51.74 \* Fax : 05.45.98.60.92

[mairiebonnes@wanadoo.fr](mailto:mairiebonnes@wanadoo.fr) ou [mairiebonnes16@wanadoo.fr](mailto:mairiebonnes16@wanadoo.fr)

site internet : [bonnes.fr](http://bonnes.fr)

**HORAIRES D'ETE**

**Du 20 Juillet au 30 août 2015**

|                  | LUNDI  | MARDI                           | MERCREDI     | JEUDI                         | VENDREDI | SAMEDI |
|------------------|--------|---------------------------------|--------------|-------------------------------|----------|--------|
| <b>LA MAIRIE</b> | Fermée | 9h00 - 12 h 00<br>13h30 - 18h00 | 9h00 - 12h00 | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 18h00 | Fermée   | Fermée |

|                 | LUNDI  | MARDI                         | MERCREDI     | JEUDI                         | VENDREDI | SAMEDI |
|-----------------|--------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|----------|--------|
| <b>LA POSTE</b> | Fermée | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 15h00 | 9h00 - 12h00 | 9h00 - 12h00<br>13h30 - 15h00 | Fermée   | Fermée |